

**Syndicat des professeurs  
et des professeures de l'Université  
du Québec à Trois-Rivières**

**États financiers  
au 31 mars 2026**

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 2 - 5  |
| États financiers                  |        |
| Résultats et actif net            | 6      |
| Flux de trésorerie                | 7      |
| Situation financière              | 8      |
| Notes complémentaires             | 9 - 13 |
| Annexe                            | 14     |

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de  
Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à  
Trois-Rivières

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières (ci-après l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026 et les états des résultats et actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2026 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

L'organisme a des produits de cotisation pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exactitude de façon satisfaisante, puisqu'il n'a pas été possible d'auditer les documents relatifs à la paie des syndiqués auprès de l'employeur de façon satisfaisante. Nous n'avons donc pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de cotisations, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2026 et 2025, de l'actif à court terme et du passif à court terme aux 31 mars 2026 et 2025, et de l'actif net aux 31 mars 2026 et 2025 et aux 1er avril 2025 et 2024. Nous avons exprimé, par conséquent, une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Trois-Rivières  
Le

<sup>1</sup> CPA auditrice, permis de comptabilité publique n°

# Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

## Résultats et actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

|                                                                                                    | 2026<br>\$       | 2025<br>\$       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Produits</b>                                                                                    |                  |                  |
| Cotisations                                                                                        | 1 120 263        | 1 150 281        |
| Intérêts et autres produits de placements                                                          | 284 622          | 296 544          |
| Gains réalisés sur la cession de placements                                                        | 333 373          | 459 268          |
| Gains non réalisés (pertes non réalisées) sur les placements                                       | 246 738          | (24 334)         |
|                                                                                                    | <b>1 984 996</b> | <b>1 881 759</b> |
| <b>Charges</b>                                                                                     |                  |                  |
| Salaires, prestations et charges sociales                                                          | 415 320          | 455 726          |
| Assurances                                                                                         | 5 343            | 5 107            |
| Bourses d'études, dons et frais du comité des services<br>à la collectivité (annexe A)             | 46 299           | 47 337           |
| Comité des affaires universitaires                                                                 | 1 889            | 607              |
| Comité des relations de travail                                                                    | 2 060            | 2 988            |
| Cotisations – Cartel intersyndical des régimes de retraite<br>et d'assurances collectives (CIRRAC) | 1 999            | 1 523            |
| Cotisations – Fédération québécoise des professeures<br>et professeurs d'université (FQPPU)        | 103 271          | 106 041          |
| Frais de fonctionnement                                                                            | 11 721           | 14 177           |
| Frais de bureau et d'administration                                                                | 9 091            | 9 044            |
| Frais juridiques et arbitrages                                                                     | 47 658           | 23 330           |
| Honoraires juridiques                                                                              | 229 635          | 192 904          |
| Libération d'enseignement                                                                          | 17 710           |                  |
| Participation – Fédération québécoise des professeures<br>et professeurs d'université (FQPPU)      | 871              | 79               |
| Participation – Intersyndicale des personnels de l'UQTR (IPUQTR)                                   | 145              |                  |
| Publicité et promotion                                                                             | 402              | 402              |
| Services professionnels                                                                            | 59 246           | 71 101           |
| Télécommunications                                                                                 | 1 573            | 1 090            |
| Autres charges                                                                                     | 40               | 39               |
| Intérêts et frais bancaires                                                                        | 260              | 236              |
| Amortissement des immobilisations corporelles                                                      | 2 149            | 2 787            |
| Amortissement de l'actif incorporel                                                                | 869              | 1 312            |
|                                                                                                    | <b>957 551</b>   | <b>935 830</b>   |
| <b>Excédent des produits sur les charges</b>                                                       | <b>1 027 445</b> | <b>945 929</b>   |
| Actif net au début                                                                                 | 8 873 679        | 7 927 750        |
| Actif net à la fin                                                                                 | <b>9 901 124</b> | <b>8 873 679</b> |

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

# Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

## Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

|                                                              | 2026<br>\$  | 2025<br>\$  |
|--------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| <b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>                           |             |             |
| Excédent des produits sur les charges                        | 1 027 445   | 945 929     |
| Éléments hors caisse                                         |             |             |
| Gains réalisés sur la cession de placements                  | (333 373)   | (459 268)   |
| Pertes non réalisées (gains non réalisés) sur les placements | (246 738)   | 24 334      |
| Amortissement des immobilisations corporelles                | 2 149       | 2 787       |
| Amortissement de l'actif incorporel                          | 869         | 1 312       |
|                                                              | 450 352     | 515 094     |
| Variation nette d'éléments du fonds de roulement             | (42 280)    | (42 304)    |
| Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement      | 408 072     | 472 790     |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>                            |             |             |
| Prêt à un particulier                                        | 1 800       | 1 800       |
| Placements                                                   | (2 585 194) | (4 993 738) |
| Cession de placements                                        | 2 271 299   | 4 549 156   |
| Immobilisations corporelles                                  | (1 279)     |             |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement       | (313 374)   | (442 782)   |
| <b>Augmentation nette de l'encaisse</b>                      | 94 698      | 30 008      |
| Encaisse au début                                            | 260 675     | 230 667     |
| Encaisse à la fin                                            | 355 373     | 260 675     |

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

# Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

## Situation financière

au 31 mars 2026

|                                                                  | 2026<br>\$       | 2025<br>\$ |
|------------------------------------------------------------------|------------------|------------|
| <b>ACTIF</b>                                                     |                  |            |
| Court terme                                                      |                  |            |
| Encaisse                                                         | 355 373          | 260 675    |
| Autres créances (note 3)                                         | 204 623          | 172 756    |
| Frais payés d'avance                                             | 33 065           | 32 161     |
| Prêt à un particulier, encaissé au cours de l'exercice           |                  | 1 800      |
|                                                                  | <b>593 061</b>   | 467 392    |
| Long terme                                                       |                  |            |
| Placements (note 4)                                              | 9 389 484        | 8 495 478  |
| Immobilisations corporelles (note 5)                             | 5 726            | 6 596      |
| Actif incorporel (note 6)                                        | 1 756            | 2 625      |
|                                                                  | <b>9 990 027</b> | 8 972 091  |
| <b>PASSIF</b>                                                    |                  |            |
| Court terme                                                      |                  |            |
| Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7) | 88 903           | 98 412     |
| <b>ACTIF NET</b>                                                 |                  |            |
| Non affecté                                                      | <b>9 901 124</b> | 8 873 679  |
|                                                                  | <b>9 990 027</b> | 8 972 091  |

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

# Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

## Notes complémentaires

au 31 mars 2026

### 1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme a été constitué le 26 mai 1970 en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels*. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'organisme est l'association accréditée pour représenter tous les professeurs et professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et l'annexe. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

L'organisme comptabilise les cotisations à titre de produits au moment où elles sont exigibles, conformément aux modalités des conventions collectives.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction, et les produits qui en découlent sont constatés aux résultats selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les produits de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par l'organisme. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent. Les gains ou les pertes sur la cession de placements évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût sont établis selon la méthode du coût moyen. Les primes ou escomptes afférents aux placements évalués au coût après amortissement sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du placement correspondant et l'amortissement afférent est constaté à titre de produits d'intérêts.

#### Apports reçus sous forme de biens

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'organisme utilise gratuitement un local mis à sa disposition. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de biens, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

**Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université  
du Québec à Trois-Rivières**  
**Notes complémentaires**  
au 31 mars 2026

## **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

### **Actifs et passifs financiers**

#### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

#### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements qui sont évalués à la juste valeur, alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers). Les variations de la juste valeur relatives aux placements cotés sont comptabilisées immédiatement à l'état des résultats.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

#### *Amortissement*

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent :

|                       | <u>Taux</u> |
|-----------------------|-------------|
| Mobilier de bureau    | 20 %        |
| Matériel informatique | 30 %        |

#### *Réduction de valeur*

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

**Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université  
du Québec à Trois-Rivières**  
**Notes complémentaires**  
au 31 mars 2026

**2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Actif incorporel**

L'actif incorporel est comptabilisé au coût et est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux annuel de 33 %.

**Régime de retraite**

L'organisme contribue au Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ). Le régime est à prestations définies et prévoit le paiement d'une rente à la retraite. Toutefois, l'organisme ne dispose pas d'informations suffisantes pour se conformer aux normes relatives aux régimes de retraite à prestations définies énoncées dans le *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Par conséquent, l'organisme comptabilise le régime en se conformant aux normes relatives aux régimes à cotisations définies. L'employeur et le personnel cotisent conjointement et à parts égales à la caisse de retraite. Les cotisations correspondent à 9,56 % du salaire admissible pour 2026 (9,63 % pour 2025).

**Conversion des devises**

L'organisme utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif sont convertis au cours à la date de la situation financière. Les éléments non monétaires d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques, à l'exception de ceux comptabilisés à la juste valeur, qui sont convertis au cours à la date de la situation financière. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période, à l'exception de l'amortissement des éléments d'actif convertis aux cours historiques, qui est converti aux mêmes cours que les éléments correspondants. Les gains et les pertes de change afférents sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice.

**3 - AUTRES CRÉANCES**

|                 | <u>2026</u>           | <u>2025</u>           |
|-----------------|-----------------------|-----------------------|
|                 | \$                    | \$                    |
| Intérêts courus | <b>82 841</b>         | 65 802                |
| Cotisations     | <b>121 782</b>        | 106 954               |
|                 | <b><u>204 623</u></b> | <b><u>172 756</u></b> |

**4 - PLACEMENTS**

|                                                                                                                             | <u>2026</u>             | <u>2025</u>             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
|                                                                                                                             | \$                      | \$                      |
| Actions de sociétés cotées en bourse                                                                                        | <b>3 166 143</b>        | 2 834 406               |
| Certificats de dépôt, portant intérêt à des taux variant entre 1,92 %<br>et 5,2 %, échéant entre avril 2026 et janvier 2031 | <b>2 795 000</b>        | 2 535 000               |
| Fonds communs de placement                                                                                                  | <b>1 066 257</b>        | 1 187 054               |
| Obligations, portant intérêt à des taux variant entre 1,35 %<br>et 5,1 %, échéant entre avril 2026 et décembre 2036         | <b>2 362 084</b>        | 1 939 018               |
|                                                                                                                             | <b><u>9 389 484</u></b> | <b><u>8 495 478</u></b> |

**Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université  
du Québec à Trois-Rivières**  
**Notes complémentaires**  
au 31 mars 2026

**5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

|                       |               |                                       | <b>2026</b>                           | <b>2025</b>                           |
|-----------------------|---------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
|                       | <b>Coût</b>   | <b>Amortis-<br/>sement<br/>cumulé</b> | <b>Valeur<br/>comptable<br/>nette</b> | <b>Valeur<br/>comptable<br/>nette</b> |
|                       | \$            | \$                                    | \$                                    | \$                                    |
| Mobilier de bureau    | 39 860        | 39 684                                | 176                                   | 220                                   |
| Matériel informatique | 32 831        | 27 281                                | 5 550                                 | 6 376                                 |
|                       | <b>72 691</b> | <b>66 965</b>                         | <b>5 726</b>                          | <b>6 596</b>                          |

**6 - ACTIF INCORPOREL**

|          |             |                                       | <b>2026</b>                           | <b>2025</b>                           |
|----------|-------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
|          | <b>Coût</b> | <b>Amortis-<br/>sement<br/>cumulé</b> | <b>Valeur<br/>comptable<br/>nette</b> | <b>Valeur<br/>comptable<br/>nette</b> |
|          | \$          | \$                                    | \$                                    | \$                                    |
| Site Web | 14 314      | 12 558                                | 1 756                                 | 2 625                                 |

**7 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT**

|                                         | <b>2026</b>   | <b>2025</b>   |
|-----------------------------------------|---------------|---------------|
|                                         | \$            | \$            |
| Comptes fournisseurs et charges à payer | 9 580         | 3 695         |
| Salaires                                | 39 668        | 38 887        |
| Charges salariales                      | 2 056         | 1 884         |
| Prestations de retraite anticipée       | 37 599        | 53 946        |
|                                         | <b>88 903</b> | <b>98 412</b> |

**8 - RISQUES FINANCIERS**

**Risque de crédit**

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements cotés en bourse. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme. L'organisme mandate un organisme pour percevoir directement à la source les cotisations des membres.

**Risque de marché**

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent à la fois des activités de fonctionnement et d'investissement.

# Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

## Notes complémentaires

au 31 mars 2026

### 8 - RISQUES FINANCIERS (suite)

#### *Risque de change*

L'organisme réalise la plupart de ses transactions en dollars canadiens. Au 31 mars 2026, l'organisme est exposé au risque de change en raison de l'encaisse et des placements libellés en dollars américains totalisant 1 372 765 \$ (1 222 496 \$ au 31 mars 2025).

#### *Risque de taux d'intérêt*

Les placements en obligations et dans des certificats de dépôt portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

#### *Risque de prix autre*

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements cotés en bourse, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

#### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

### 9 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé, d'après une entente avec la Fondation de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), à verser une somme totalisant 95 000 \$ pour l'octroi de bourses étudiantes.

Les versements annuels exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 15 000 \$ en 2027 et à 20 000 \$ de 2027 à 2031.

L'organisme s'est aussi engagé, d'après une entente pour des services professionnels, à verser une somme totalisant 475 191 \$ pour des honoraires professionnels.

Les versements annuels exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 216 754 \$ en 2027 et à 258 437 \$ en 2028.

### 10 - PRESTATIONS POUR DÉPART VOLONTAIRE À LA RETRAITE DE FAÇON ANTICIPÉE

L'organisme offre à ses employés une prestation pour départ volontaire à la retraite pour ceux qui partent pour une retraite anticipée entre 55 et 66 ans et qui cumulent au moins dix années d'ancienneté. La prestation, d'un montant correspondant entre 20 % et 100 % du salaire annuel du salarié au moment du départ à sa retraite, varie selon l'âge et le mécanisme de calcul choisi par l'employé. Ces prestations sont prévues dans la convention collective à laquelle l'organisme se réfère pour établir les conditions de travail de ses employés. L'organisme constate un passif et une charge lorsqu'il est probable que les salariés auront droit à des prestations et que le montant en cause peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. L'organisme estime qu'il devient probable qu'un employé aura droit à une telle prestation lorsque ce dernier fait part de ses intentions concernant les modalités de sa retraite anticipée.

# Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

## Annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

|                                              | 2026          | 2025          |
|----------------------------------------------|---------------|---------------|
|                                              | \$            | \$            |
| <b>Bourses d'études et dons</b>              |               |               |
| Bourses aux étudiants                        | 21 000        | 20 000        |
| Autres dons                                  | 9 825         | 10 110        |
|                                              | <b>30 825</b> | <b>30 110</b> |
| <b>Comité des services à la collectivité</b> |               |               |
| Activités sociales                           | 4 450         | 4 667         |
| Accueil des nouveaux professeurs             | 1 744         | 2 341         |
| Association des professeurs retraités        | 2 000         | 2 000         |
| Activités de reconnaissance                  | 3 311         | 5 198         |
| Fête de Noël                                 | 2 000         | 1 500         |
| Reconnaissance (événements spéciaux)         |               | 250           |
| Conférences                                  | 1 044         | 713           |
| Autres                                       | 925           | 558           |
|                                              | <b>15 474</b> | <b>17 227</b> |
|                                              | <b>46 299</b> | <b>47 337</b> |